



## EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL DE MARIOL

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE  
DÉPARTEMENT DE L'ALLIER

Séance du 19 juin 2021 à 10 heures

**Nombre de conseillers :**

En exercice :	14
Présents :	7
Votants :	12
Absents :	7
Procurations :	5

**Date de convocation :**

14 juin 2021

**Date d'affichage :**

21 juin 2021

**OBJET :**

Compte rendu de la séance du  
19 juin 2021

Le Conseil Municipal de la commune de MARIOL dûment convoqué s'est réuni en session ordinaire à la Mairie de MARIOL sous la présidence de M. Romain DEJEAN, Maire

**Présents** : M. Romain DEJEAN, Maire, Mme Pascaline ROCHE, première adjointe, M. Bruno FARGOULE, deuxième adjoint, Mesdames et Messieurs Elodie LACOGNE, Anaïs KURTZ, Jacques PERDRIAUX et Frédéric GIRODEAU, conseillers municipaux

**Absents excusés ayant donné procuration :**

Mme Virginie LEMASSON a donné procuration à M. Bruno FARGOULE,

Mme Géraldine DACHER-JOUFFRE a donné procuration à Mme Pascaline ROCHE,

Mme Elisabeth CHAT a donné procuration à Mme Anaïs KURTZ,

Mme Elise LAMAIN a donné procuration à Elodie LACOGNE,

Mme Carine BEGON a donné procuration à Jacques PERDRIAUX.

**Absents** : Mme Aurélie GARCIA et M. Yohan PRZYBYL, conseillers municipaux

**M Frédéric GIRODEAU** a été désigné pour remplir les fonctions de secrétaire de séance, conformément à l'article L2121-5 du Code Général des Collectivités Territoriales.

1- **Approbation duprocès verbal de la séance du 7 mai 2021** : à l'unanimité

2- **Définition d'un périmètre de centre-bourg** : considérant que la plupart des aides financières allouées par Vichy Communauté sont aujourd'hui conditionnées au périmètre de centralité définie par la commune pour pouvoir s'appliquer, il est nécessaire que le conseil municipal délibère sur les limites du centre-bourg. Après délibération, le conseil municipal, à l'unanimité, définit le périmètre de centre-bourg (le plan est consultable en Mairie).

3- **Eclairage public** : Monsieur le Maire ayant constaté une utilisation non adaptée des candélabres propose au conseil municipal de modifier les horaires de l'éclairage public afin de le rendre plus efficace (extinction entre 22h30 à 6h30) ; et par la suite de proposer une consultation citoyenne permettant d'adapter les horaires en suivant les besoins des administrés. Après délibération, le conseil municipal à 9 voix POUR et 3 ABSTENTIONS adopte cette proposition.

4- **Décision modificative n°1** : Monsieur le Maire informe le conseil municipal que pour permettre le paiement de plusieurs factures (achat de la balayeuse et les honoraires de l'architecte dans le cadre des travaux de réhabilitation de la boulangerie), il convient de procéder à des virements de crédits pour un montant total de 5 660.00 €.

5- **Revalorisation du tarif du repas de cantine applicable à la rentrée 2021** : Monsieur le Maire rappelle que la commune est engagée par un marché visé en date du 22 juillet 2019 pour la

fourniture de repas de cantine avec l'entreprise SOGIREST domiciliée à MONTLUCON et que les modalités de variation des prix énoncées dans le Cahier des Clauses Administratives Particulières prévoient la révision annuelle au 1<sup>er</sup> septembre. Le prestataire actuel propose de ne pas augmenter le tarif pour cette année.

Néanmoins, il faut compenser la hausse de l'an passé car le tarif de la cantine facturé aux familles n'a pas été modifié. Actuellement, une étude est en cours pour améliorer la qualité et la quantité des repas pour un tarif identique. Après délibération, le conseil municipal à 7 voix POUR, 2 voix CONTRE et 3 ABSTENTIONS valide le montant du repas à hauteur de 3.91 € T.T.C. et applicable au 31 août 2021 (date de réouverture de la régie).

**6- Approbation des règlements de la cantine et ALSH applicables à la rentrée 2021** : à l'unanimité (consultable en Mairie)

**7- Mise à jour du tableau des effectifs** : à l'unanimité, le conseil municipal valide la modification du tableau des effectifs du personnel communal après prise en compte des différentes décisions entérinées lors des séances précédentes.

**8- Questions diverses** :

- Pour information, le cabinet d'architecte en charge des travaux de la boulangerie va lancer la consultation pour retenir les artisans qui interviendront pour les travaux.

- Les mariolais étaient invités jusqu'à début juin à déposer leurs idées pour nommer la source ferrugineuse située sur la commune. Parmi les nombreuses propositions, le conseil municipal, après classification par thème a retenu : source Joyeuse (nom de l'ânesse qui vivait derrière le château), source Ecarlate (couleur), source Ruet-Lamotte (ancien propriétaire), source Veineire (lieu-dit). Le nom définitif se trouve parmi ceux-là et sera décidé lors d'un prochain conseil suite à un sondage.

- Spectacle gratuit organisé par « Le Bouillon » : plusieurs dates proposées. Il faut vérifier si la salle est disponible sur l'une d'entre elles.

- Proposition de rachat du tracteur gris pour les pneus, une affiche sur les panneaux de la Mairie sera publiée afin de recenser d'éventuels acheteurs.

**Fin de séance à 11h54**

Le Maire, Romain DEJEAN

